



LA CASE**MATE**

Convention d'application pour l'année 2018 à la convention cadre 2017/2019

ENTRE

Grenoble-Alpes Métropole & le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de Grenoble

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ :

ENTRE D'UNE PART :

GRENOBLE-ALPES METROPOLE, Métropole grenobloise, sise 3, rue Malakoff – immeuble « le Forum » - 38031 GRENOBLE CEDEX 1, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christophe FERRARI, dûment habilité par délibération du conseil métropolitain du 9 février 2018,

ci-après désignée par « Grenoble-Alpes Métropole » ou « la Métropole »,

ET D'AUTRE PART :

LE CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CCSTI) DE GRENOBLE, association loi 1901 déclarée en Préfecture le 16 juillet 1979, ayant son siège social Place Saint-Laurent – 38000 GRENOBLE, représentée par son Président, Monsieur Patrice SENN, agissant pour le compte de ladite association,

ci-après désignée par les termes « l'association » ou « le CCSTI-Grenoble »,

CE QUI SUIT :

Considérant que le CCSTI-Grenoble intervient au niveau de la Métropole grenobloise pour favoriser l'accès à la culture scientifique et technique de chaque citoyen, et pour œuvrer au rapprochement entre le monde de la recherche et de la formation et l'environnement quotidien de l'entreprise,

Considérant l'expertise du CCSTI-Grenoble en matière de médiation scientifique,

Considérant que le CCSTI-Grenoble est un centre d'expertise, de ressources, de création, de diffusion, qu'il anime la communauté locale de la culture scientifique, notamment au travers du dispositif Echosciences,

Considérant que la lutte pour l'égalité des chances et la parité en termes d'accès à l'emploi, au logement, à la formation passe aussi par la diffusion des savoirs scientifiques et techniques et par leur interprétation culturelle,

Considérant la nécessité de redonner aux jeunes le goût des études et des carrières scientifiques et techniques,

Considérant que Grenoble-Alpes Métropole s'attache pour sa part à soutenir les structures ou initiatives qui contribuent de manière significative à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle enrichissant l'écosystème local de l'innovation en croisant approches scientifiques, techniques, sociales et culturelles,

Considérant la nécessité de déployer sur le territoire métropolitain des dispositifs de médiation science-société renouvelés et innovants qui valorisent la richesse du territoire en matière de sciences, techniques et d'innovation tant auprès des habitants de l'agglomération que des réseaux nationaux et européens de culture scientifique,

Considérant la délibération du 7 novembre 2014 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération en métropole et sur la consistance des compétences transférées à la métropole au titre du développement économique, la métropole est devenue responsable en matière de politiques de développement économique, dont la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant qu'au regard de ces orientations générales, une convention d'objectifs au titre de la culture scientifique, technique et industrielle sur la période 2017-2019 a été établie entre le CCSTI-Grenoble et la Métropole,

La présente convention d'application a pour objet de définir le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat pour l'année 2018 conformément à la convention-cadre précitée.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention d'application a pour objet de préciser les actions mises en œuvre pour 2018 par le CCSTI en application de la convention cadre 2017-2019.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention d'application est conclue pour l'année 2018 et entrera en vigueur à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018

La Métropole a décidé de retenir les opérations suivantes, correspondant à leurs financements au titre de l'année 2018 en fonctionnement, au regard du plan d'actions du CCSTI-Grenoble qui s'articule autour de 3 axes : les activités développées à La Casemate, les activités hors les murs sur le territoire métropolitain et au-delà, et les actions sur internet :

➤ **Programme à La Casemate:**

- **EXPO 4 SAISONS** | Casemate Kids | On sent, on touche, on souffle... pour percer le mystère de ces **4 saisons** qui se suivent et ne se ressemblent pas | Juin 2017 - Juillet 18
- **EXPO LES MONDES INCONNUS** | Coproduction La Casemate, UGA, OSUG, CNRS, Museum de Grenoble | Casemate Kids | Exposition participative autour des travaux de recherche des laboratoires grenoblois en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement | Conception Janv - Sept 2018 | Présentation Oct 18 - Juillet 2019
- **FAB LAB & MEDIA LAB** | Ateliers, stages, formations, événements | C'est un laboratoire d'innovation ouverte, un espace de travail, une communauté et un lieu de rencontre, de partage, de création et d'apprentissage par le faire | Sept 17 - Juil 2018
- **FAB LABS SOLIDAIRES & E2C** | Co-production La Casemate, Fondation Orange & Académie de Grenoble | Mise en oeuvre de projets au Fab Lab avec des élèves en décrochage dans une perspective de réussite scolaire et d'inclusion numérique | Mars à Juin 2018
- **GAME JAM** | Co-organisation La Casemate, UGA, CNRS, CEA, GEM | en 48h chrono et par équipe, vous devez concevoir et réaliser un jeu vidéo, sur un thème défini | Mars 18

➤ **Programme "Hors les murs"/ Animation territoriale:**

- **DEBUT DE LA TOURNEE DU FAB MOBILE** : la tournée débutera sous la forme d'ateliers tests auprès de structures partenaires (MJC Echirolles, St Martin d'Hères, St Laurent, Pont de Claix) **Objectifs** : Faire découvrir et partager la culture des makers et la CSTI aux publics éloignés et dans les communes de la Métropole | Fév - Déc 2018 |
- **PROGRAMME EXPIRE** | Zones d'éducation prioritaires | Co-organisation Université de Grenoble Alpes/Académie de Grenoble | **Objectifs** : Explorer le couplage de l'enseignement de la "pensée informatique" avec celui des mathématiques en début de cycle 3 (CM1-CM2) par la conception et la mise en oeuvre d'ateliers créatifs autour du codage | Oct 17 - Juin 18
- **UNE SAISON DANS LES ETOILES** | Coordination La Casemate | Métropole & Isère | **Objectifs** : Co-construction avec les acteurs du territoire d'une programmation culturelle sur le thème des sciences de l'univers pour tous les publics | Juin 17 - Juin 18
- **FETE DE LA SCIENCE ISERE** | Coordination La Casemate | Métropole & Isère | **Objectifs** : Favoriser les échanges directs entre la population et les acteurs de la recherche sur les rapports entre sciences et société | 6 au 14 Oct 2018
- **FESTIVAL TRANSFO** | Grenoble | French Tech In The Alps | **Objectifs** : Pour mieux comprendre les transformations que le numérique engendre dans nos vies, le CCSTI participera à ce festival en organisant un work-shop sur les Open Badges, dispositif servant à reconnaître et valider des connaissances acquises hors cursus scolaire notamment les compétences informelles et les savoir-faire | 18 au 24 janv 18
- **EXPERIMENTA LE SALON** | Grenoble | Piloté par l'Atelier Arts Sciences | **Objectifs** : Montrer ce que la rencontre entre les dernières technologies et la création artistique peut inventer de surprenant, de décalé mais aussi de prometteur, le CCSTI animera

un stand pendant le salon avec son Média Lab pour documenter l'événement en temps réel afin de le partager avec les publics ne pouvant pas y participer. Ce sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un Fab Lab d'écriture pour le public du salon. | 8, 9, 10 Fév. 2018

- **FESTIVAL TEMPO LIBRE** | Ville d'Echirolles | **Objectifs** : Organiser une grande fête où culture, poésie, spectacle vivant, arts de la rue, sport, écocitoyenneté ne font qu'un | 25 - 26 mai 2018
- **FESTIVAL DIGITAL N[Art]ARTIVES** | Grenoble & Métropole | Pilotage UnDesSens | **Objectifs** : valoriser les arts numériques (ateliers pédagogiques, conférences-débats, festival) | 25 - 26 mai 2018

➤ **Programme sur le web:**

- **ECHOSCIENCES GRENOBLE** | Poursuite des activités d'animation de la communauté des acteurs de CSTI et amateurs de sciences de la plateforme territoriale de l'agglomération grenobloise | Sept 17 - Déc 2018
- **ECHOSCIENCES AUVERGNE ET DROME ARDECHE** | Déploiement de la plateforme de CSTI sur les départements de l'Auvergne et Drôme Ardèche: mise en œuvre et formation des équipes | 1er trimestre 2018
- **FAB MANAGER** | Poursuite du déploiement national et international de la plateforme web open source pour la gestion des Fab Labs et ateliers de fabrication numérique | Sept 17 - Déc 2018
- **RESEaux ET MEDIAS SOCIAUX** | Valorisation des activités de La Casemate et de ses partenaires par une alimentation des comptes Facebook, Twitter, Youtube,...)
- **VIDEOS AU MEDIA LAB** | Conception et réalisation de pastilles vidéos "virales" au Media Lab pour valoriser les activités de La Casemate et de ses partenaires | Sept 17 - Déc 2018

Au titre de l'investissement, il est proposé de soutenir le développement du projet Echosciences, ainsi que la création d'un module mobile :

- **ECHOSCIENCES GRENOBLE** | Poursuite des activités d'animation de la communauté des acteurs de CSTI et amateurs de sciences de la plateforme territoriale de l'agglomération grenobloise | Sept 17 - Déc 2018
- **CREATION D'UN PREMIER MODULE ITINERANT « FAB MOBILE »** pour assurer une présence plus forte et plus répartie de la CSTI sur l'ensemble du territoire métropolitain ; développement co-construit avec des partenaires éducatifs et culturels sur les communes de Vizille (école, collège), Eybens (médiathèque) et Fontaine (MJC). **Objectifs** : Faire découvrir et partager la culture des makers et la CSTI aux publics éloignés et dans les communes de la Métropole | Fév - Déc 2018 |

ARTICLE 4 : CONTRIBUTION FINANCIERE

Cette convention d'application s'inscrit dans le cadre des engagements financiers prévus dans la convention cadre 2017-2019.

1 // Montant de la contribution financière

Pour permettre au CCSTI-Grenoble de mettre en œuvre son programme d'actions au titre de l'année 2018, la Métropole attribue à l'association une subvention d'un montant total de 510 000 € en fonctionnement et de 55 000 € en investissement.

2 // Modalités de versement des subventions

La Métropole versera sur le compte du CCSTI-Grenoble les financements indiqués à l'article 4.1 dans les conditions prévues par la convention cadre 2017-2019.

ARTICLE 5 : AVENANT

La présente convention d'application ne pourra être modifiée que par voie d'avenant signé entre le CCSTI-Grenoble et la Métropole.

La demande de modification de la convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte. Les autres parties disposent d'un délai de deux mois pour y faire droit.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

De manière générale, en cas d'inexécution, de modifications substantielles et en cas de retard significatif dans l'exécution de la présente convention d'application sans l'accord écrit de la Métropole, celles-ci peuvent exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, diminuer ou suspendre le montant de sa participation, après examen des justificatifs présentés par le CCSTI-Grenoble et avoir entendu ses représentants.

La Métropole en informe le CCSTI-Grenoble par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : RECOURS

En cas de difficultés d'interprétation de la présente convention, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

La présente convention a été faite en trois exemplaires originaux, dont l'un pour chacune des parties.

Fait à Grenoble, le

**Pour Grenoble-Alpes Métropole,
Le Président,**

**Pour le Centre de Culture Scientifique,
Technique et Industrielle (CCSTI)
de Grenoble,
Le Président,**

Christophe FERRARI

Patrice SENN